

SPF JUSTICE

| ♠ | ♦ | ♣ | ♥ |
**COMMISSION DES
JEUX DE HASARD**



La Commission des jeux de hasard protège les joueurs

Jouer/parier...



Autotest



Exclusion



Aide



www.gamingcommission.be



Jouer/Parier...

Connaître ses limites et savoir s'arrêter

Jouer devrait normalement rester un divertissement. Cependant, il peut arriver que le jeu prenne trop de place dans votre vie et que vous ayez le sentiment de perdre le contrôle de la situation.

Le but de ce folder est de vous aider à y voir plus clair sur votre pratique de jeu et de vous informer sur les différentes aides disponibles.



Autotest

- 1 Je joue de plus en plus longtemps ou souvent et dépense des sommes toujours plus importantes,
- 2 Je suis préoccupé par le jeu,
- 3 Je m'isole socialement,
- 4 Je me sens triste ou éprouve un sentiment d'ennui ou de solitude quand je ne joue pas,
- 5 Je deviens irritable ou nerveux à cause du jeu,
- 6 Je mets en danger ou suis en train de perdre une relation affective importante ou un emploi,
- 7 Je mens sur ma pratique de jeu,
- 8 Je veux me refaire.

Si vous répondez oui à plusieurs de ces affirmations, c'est que vous faites face à un problème de jeu.

D'autres tests sont disponibles en ligne.

Voir «Aide» plus bas dans ce folder.

Vous pouvez aussi consulter : www.arretezvousatemps.be.

Pour des informations sur l'aide disponible,
téléphonez au numéro gratuit :

SOS JEUX

0800/35.777

(24h/24, 7j/7)

Exclusion

Si le jeu entraîne des problèmes dans votre vie (pertes d'argent, nervosité, déprime, mensonges ou tensions. . .), **vous pouvez contacter la Commission des jeux de hasard pour vous faire exclure d'accès** aux casinos, salles de jeux et aux bureaux de paris, offline et online.

La demande d'exclusion peut être introduite :

- via ITSME OU eID et le **FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXCLUSION DE JEU EN LIGNE** accessible sur notre site web :

www.gamingcommission.be

- ou par **COURRIER** ou **EMAIL**. Mettez votre demande par écrit, signez-la de façon manuscrite et joignez la copie recto-verso de votre carte d'identité ou d'un document de votre pays de domicile attestant de votre identité. Renvoyez le tout à :

SPF JUSTICE | ♠ | ♦ | ♣ | ♥ |
**COMMISSION DES
JEUX DE HASARD**

Cantersteen 47, 1000 Bruxelles

ou via : **exclusion@gamingcommission.be**

Vos données personnelles seront reprises dans une base de données gérée par le SPF Justice et seront traitées avec soin dans le respect de la réglementation sur la protection des données en vigueur. Conformément au règlement RGPD 2016/679 de l'UE, vous avez le droit de consulter, de modifier et, dans certains cas, de faire supprimer ces données. Vos données personnelles ne seront pas transférées à des tiers, à l'exception des autorités compétentes.

**Une procédure de demande d'exclusion
par un tiers intéressé existe aussi.**

Pour plus de renseignements, contactez la CJH via :
info@gamingcommission.be

Aide

 **Sites web** pour autotests, information et soutien.

- cliniquedujeu.be

- joueurs.aide-en-ligne.be

(assistance par chat avec un psychologue, anonyme et gratuit)

- www.cyberdependance.be

 **Contacts** pour information et soutien

- Infor-Drogues : 02/227.52.52

- Télé-Accueil : 107 (24h/24)

- SOS JEUX : 0800/35.777 (24h/24)

 **Services et consultations**

- Services spécialisés dans la dépendance aux jeux de hasard (voir le site de la CJH pour les coordonnées).

- Services de santé mentale (SSM) et d'aide psychologique des hôpitaux

- Prise en charge résidentielle dans certains hôpitaux

 **Groupes d'entre-aide tels que les Joueurs Anonymes**

Vous trouverez les adresses des services proches de chez vous à la page «Aide près de chez vous» du site web de la CJH :

www.gamingcommission.be

et des informations utiles sur le site :

www.arretezvousatemps.be

Jeu et (sur)endettement

Jouer ou parier n'est jamais une solution à des problèmes financiers et peut même devenir une source de dettes. Si vous vous trouvez dans cette situation, des services compétents peuvent vous aider à gérer votre budget et à résoudre vos problèmes de dettes.

Pour Bruxelles :

Le Centre d'Appui aux Services de Médiation de Dettes (CAMD) :

www.mediationdedettes.be

Le CAMD offre des permanences juridiques pour les questions liées au surendettement, par email à : info@mediationdedettes.be, ou par tél. au 02/217.88.05.

Pour la Wallonie :

Portail sur le surendettement :

socialsante.wallonie.be/surendettement/citoyen/

Autres services :

L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement (OCE)

www.observatoire-credit.be

L'OCE propose aussi des consultations juridiques gratuites, par email à : consultations@observatoire-credit.be, ou par tél. au 071/33.12.59, les mercredis et vendredis de 9h à 12h.